



Vente d'un terrain pour subvenir aux frais médicaux

Par **dedel**, le **26/10/2007** à **11:03**

Bonjour,

Ma mère, âgée de 90 ans, a été hospitalisée et désormais est rentrée chez elle. Invalide, elle a des aides à domicile. Elle possède une grande maison avec beaucoup de terrain. Nous sommes 7 frères. Nous aimerions savoir, s'il était possible de vendre une partie de son terrain, [s]avec son accord[/s], afin de subvenir à toutes les dépenses médicales.

Vous remerciant sincèrement pour votre réponse.

Sentiments dinstigués.

Par **Jurigaby**, le **26/10/2007** à **13:24**

Bonjour.

Bien sûr que c'est possible. Il suffit de voir un notaire pour réaliser la vente comme pour une vente ordinaire.

Est-ce qu'elle a été placée sous tutelle ou une mesure du même genre?

Par **dedel**, le **26/10/2007** à **19:58**

merci beaucoup pour l'information.

Concernant la tutelle, non il n'y en a pas. Juste un de ses fils qui gère ses comptes.
Cordialement